

Entente de principe chez les midinettes

☐ Retour au travail lundi si l'entente est ratifiée par l'assemblée générale

MONTREAL (PC) — Les membres des comités exécutifs de l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames (FTQ), réunis en assemblée jeudi soir, ont approuvé par un vote de 62 à 48 un mémoire d'entente signé par leur comité de négociation au nom des 9,000 travailleurs et travailleuses en grève depuis lundi.

Cette entente, qui prévoit un retour au travail lundi, sera acceptée ou rejetée par les membres en assemblée générale, samedi, au Centre Paul-Sauvé à Montréal.

Le vote des membres des comités exécutifs a effectivement été divisé, a souligné M. André Leclerc, porte-parole de la FTQ. Il y a beaucoup d'insatisfaction à cause de la faible augmentation de salaire, mais les négociations sont toujours difficiles dans une industrie aussi fragile que le vêtement.

Au chapitre des salaires, l'entente prévoit une augmentation de 50 cents l'heure pour les plus bas salariés et 25 cents l'heure pour les hauts salariés à compter du 1er mars 1984. Deux autres augmentations semblables sont prévues pour le 1er septembre 1984 et le 1er mars 1985.

En pratique, a affirmé M. Leclerc, seule une minorité de travailleurs pourront jouir de l'augmentation de 50 cents.

« Peu de syndiqués sont rémunérés au salaire minimum qui a cours dans l'industrie, a-t-il expliqué. Mais cette augmentation devrait se répercuter dans le décret gouvernemental et profiter à tous les non syndiqués. »

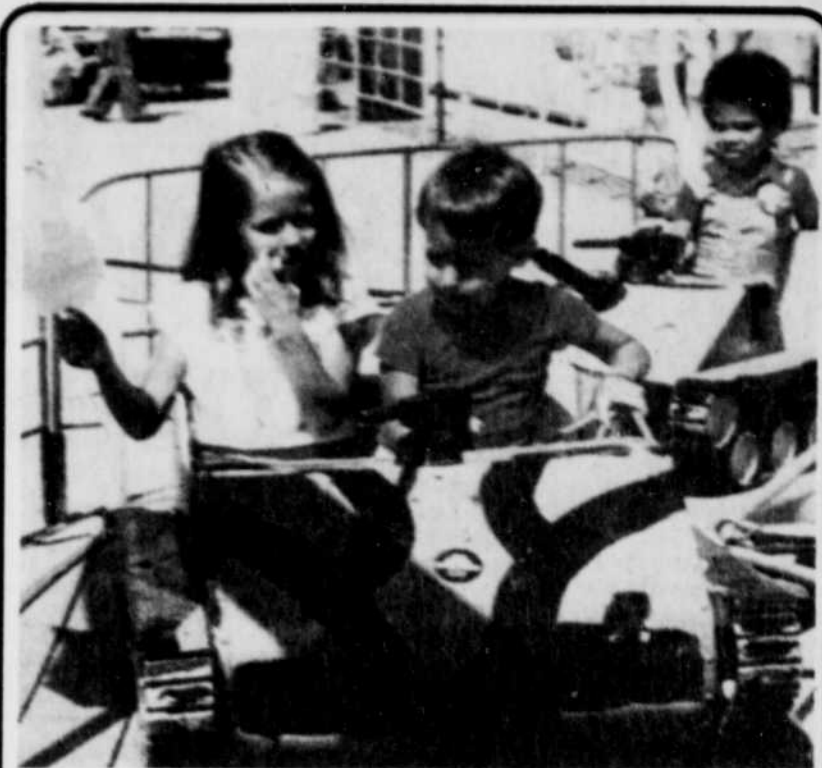
Le salaire moyen des syndiqués, qui s'établissait à environ \$7 l'heure, augmentera à \$7.25, a-t-il précisé. Ce qui fait une augmentation moyenne de 3.5 pour cent pour la plupart des membres, soit en deça des revendications initiales qui étaient de six et cinq pour cent sur une convention collective de deux ans.

« Les syndiqués sont déçus d'augmentations aussi faibles, a reconnu M. Leclerc. Mais ils croient aussi qu'ils n'ont pas le choix devant l'érosion formidable des emplois depuis quelques années. Plusieurs craignent que la poursuite de la grève n'entraîne encore plus de pertes d'emplois. »

Au niveau des clauses normatives, la formule de griefs a été renforcée, accélérant les procédures d'arbitrage.

L'entente entre l'UIOVD et les représentants de la Guilde des manufacturiers prévoit l'arbitrage obligatoire pour les conditions de travail qui n'auront pas fait l'objet d'un accord d'ici la mi-octobre.

Les grévistes devaient commencer à recevoir les prestations de grève de \$30 par semaine à compter de la deuxième semaine de grève.



A l'assaut...

A bord d'un tank miniature, ce jeune garçon examine attentivement, en bon soldat qu'il voudrait être, le champ de tir de sa mitrailleuse pendant que sa "complice" se préoccupe plutôt de ne pas perdre l'emprise sur sa barbe-à-papa.

(Photo La Tribune par Bernard Vanier)



(Laserphoto AP)

Alicia a beaucoup de souffle

Le cyclone Alicia, qui a déferlé jeudi avant l'aube sur l'île de Galveston (Texas), avant de frapper cet Etat du sud-est des Etats-Unis, a jusqu'à présent fait au moins cinq morts (tous à Houston) et plusieurs blessés, occasionnant d'importants dégâts matériels estimés à plusieurs millions de dollars, a-t-on appris de bonne source.

Alicia a notamment emporté des pans de murs et des voitures, arraché les toitures et barré les rues d'un amoncellement de poteaux, de branches d'arbres et de portes arrachées.

B 6

bonne journée!

☐ LA DISPARITION DE MÉLANIE



Un appel pathétique de la maman aux ravisseurs

Mme Jacqueline Decamps a lancé hier un appel pathétique à sa fille Mélanie, convaincue qu'elle est toujours vivante et qu'elle est gardée par quelqu'un de la région de Drummondville.

A 6

TEMPÉRATURE—

BEAU: 28°C.

DEMAIN: VARIABLE C-6

Aujourd'hui

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS.....C-2
- LE CANADA.....B-3
- CARRIÈRES.....B-3
- DÉCÈS.....C-8
- FINANCES.....B-4
- PETITES ANNONCES.....C-3
- LE QUÉBEC.....A-8
- SPORTS.....D-1
- VIVRE EN '83.....C-1



Les omnipraticiens signent pour un salaire moyen de 101,909 \$

QUEBEC (PC) — En vertu de l'entente signée hier à Québec avec le gouvernement, les médecins omnipraticiens toucheront l'an prochain un revenu moyen de \$101,909.

Pour cette année, leur revenu annuel moyen sera de \$96,799. L'entente est d'une durée de deux ans et comporte des augmentations de 5,6 p.c. la première année et de 5,3 p.c. la deuxième année.

Pour les médecins rémunérés à honoraires fixes, oeuvrant pour la plupart en CLSC et en institution psychiatrique, le revenu moyen atteindra \$52,170 cette année et \$54,935 l'an prochain. Ce traitement est basé sur cinq années d'expérience.

Un accord de principe était intervenu le 30 juin dernier et le projet

d'entente a été accepté par les médecins dans une proportion de 90 p.c.

Le ministre des Affaires sociales, Pierre-Marc Johnson, a déclaré au moment de la signature de l'entente que cet accord est "marqué au coin du réalisme et de l'équité."

Il explique que les avantages monétaires consentis demeurent dans les limites de ce qui est raisonnable compte tenu de l'état encore incertain de l'économie et que les dispositions de l'entente permettront d'améliorer la distribution des soins de santé à la population tant au niveau des établissements qu'à celui des cabinets privés.

L'entente introduit un mécanisme de "dépannage" prévoyant la mise en place dans certaines localités, désignées par le ministre comme étant dépourvues de méde-

cins, d'une liste de médecins volontaires qui seront dépêchés auprès des établissements lorsque le besoin le justifiera.

De plus, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec accepte de reprendre cet automne la négociation visant à solutionner les problèmes de pénurie de médecins dans les services d'urgence à faible débit.

Enfin, les deux parties se sont

entendues pour étudier la possibilité d'introduire de nouveaux modes de rémunération en centre d'accueil d'hébergement et en centre hospitalier de soins prolongés.

L'entente prévoit aussi la reprise de la négociation sur certains aspects de l'activité médicale en milieu hospitalier sitôt que seront promulgués les règlements prévus par la Loi 27 relative à l'organisation hospitalière.

Bambin écrasé à mort dans sa cour

PONTBRIAND (PS) — Un bambin âgé de deux ans et demi a tragiquement perdu la vie hier dans la région de Thetford-Mines des suites d'un accident survenu dans la cour de la demeure de ses parents.

Il était environ 11h50 lorsque le jeune Danny, fils de M. et Mme Yvon Ferland du 355 Chemin du Sabot d'or à Pontbriand, a été mortellement écrasé par un lourd camion de dix roues.

La présence du camion dans la cour de la victime s'explique par le fait que M. Ferland voulait profiter des travaux routiers, effectués dans ce secteur, pour obtenir un voyage de gravier. Le conducteur du lourd véhicule, M. Fernand Perreault de Thetford-Mines, qui travaille pour Les Entreprises Ernest Beaudoin

Ltée, avait donc entamé les manœuvres nécessaires lorsque, par suite d'un moment d'inattention, le garçonnet échappa à la surveillance de ses parents pour se diriger directement sous les roues du camion, sans que personne ne puisse intervenir.

Le décès de la jeune victime a été constaté à l'Hôpital général de la région de l'Amiante. Le Dr Jean-Marie Côté a ouvert une enquête pour identification et l'a ajournée sine die.

Des sextuplés en Belgique

BRUXELLES (AFP) — Une jeune femme de 24 ans, Mme Hadeyne Ria Van Hove, a donné le jour mercredi soir à des sextuplés, cinq garçons et une fille, à la maternité Fabiola à Blankenberge, sur la côte belge.

L'accouchement, qui s'est déroulé par césarienne, a duré à peine dix minutes, a précisé le Dr De Zutter, qui a accouché la jeune femme. La mère est très calme et très heureuse, a-t-il indiqué.

La mère des sextuplés est infirmière à la clinique, tandis que le père, M. Stefan Van Hove, est employé aux chemins de fer. Les six bébés, qui sont nés avec six semaines d'avance, devront rester en couveuse pendant deux à trois mois, a ajouté le Dr De Zutter, qui a estimé qu'ils avaient de bonnes chances de survivre tous. Les cinq garçons et la fille pèsent entre 1.2 et 1.5 kg.



EXPO
DE SHERBROOKE
du 12 au 21 août 83

UN SEUL PRIX A L'ENTRÉE
TOUS LES MANÈGES
ET SPECTACLES **GRATUITS**

93876

Dominion Textile parapherait aussi une entente avec Gaz Inter-Cité aujourd'hui

par Gilles Dallaire
SHERBROOKE — La conclusion d'un accord entre la firme Gaz Inter-Cité Québec et les centres hospitaliers Hôtel-Dieu et St-Vincent-de-Paul vaudra au quartier est d'être desservi par le réseau de distribution de gaz naturel dès novembre, soit un an avant le moment initialement prévu par les administrateurs de cette société.

L'entente qui a été conclue tout récemment et qui sera paraphée dans quelques semaines prévoit que la société Gaz Inter-Cité Québec fournira un volume d'un peu plus de deux millions de mètres cubes de gaz naturel par année au centre hospitalier Hôtel-Dieu et d'environ 700,000 mètres cubes au centre hospitalier St-Vincent-de-Paul.

Les pourparlers qui ont abouti à la conclusion de l'accord ont été amorcés il y a un peu moins d'un

St-Vincent et Hôtel-Dieu optent pour le gaz naturel

an mais les administrateurs des deux centres hospitaliers estimaient, depuis quelques années déjà, la possibilité de remplacer l'huile lourde brûlée dans les chaudières de ces établissements par un combustible abondant, peu coûteux et propre.

L'entrée du gaz naturel aux centres hospitaliers St-Vincent-de-Paul et Hôtel-Dieu mettra fin aux pro-

blèmes qui, depuis plusieurs années, sont le lot presque quotidien des résidents et des automobilistes du quartier est où la suie crachée par les cheminées pourant hautes de 120 pieds des deux établissements salit les immeubles, les vêtements et les voitures.

La substitution du gaz naturel au mazout n'entraînera, semble-t-il, pas de déboursés élevés aux deux

centres hospitaliers dont les chaudières peuvent, croit-on, être adaptées à peu de frais au nouveau combustible qu'elles brûleront.

Des accords similaires aux ententes conclues entre la firme Gaz Inter-Cité Québec et les centres hospitaliers St-Vincent-de-Paul et Hôtel-Dieu seront vraisemblablement conclus sous peu avec d'autres établissements du quartier est,

tout comme avec des établissements et des entreprises implantés dans d'autres quartiers de la métropole de l'Estrie.

Ainsi, s'il faut ajouter foi à une rumeur dont le bien-fondé n'a pu être vérifié, une entente serait paraphée, dès aujourd'hui, à Montréal, entre la société Gaz Inter-Cité Québec et la firme Dominion Textile.

L'entente toucherait les deux usines que le géant de l'industrie canadienne des textiles possède à Sherbrooke de même qu'une des deux usines qu'il possède à Granby. Elle porterait sur un volume annuel d'environ 25 millions de mètres cubes dont 20 millions de mètres cubes seraient brûlés dans les chaudières de l'usine que la firme Dominion Textile possède à Magog.

Ouverture d'une 2e pharmacie Jean-Coutu: 40 emplois créés

SHERBROOKE (MM) — "En ces temps économiquement difficiles, le fait de créer une quarantaine d'emplois en plus d'investir plus d'un million \$ dans la ville de Sherbrooke ne peut passer sous silence. C'est là, je crois, un signe de dynamisme."

Vice-président de la mise en marché des Pharmacies Jean-Coutu, M. Jacques Masse était tout souriant hier lors du lancement de la deuxième pharmacie de ce genre à s'implanter à Sherbrooke en cinq ans.

Car c'était hier jour de fête pour lui et le propriétaire de la nouvelle pharmacie, M. Alain Haddad. La deuxième pharmacie de la chaîne

Jean-Coutu était officiellement ouverte hier à Sherbrooke.

La venue de cet autre établissement porte à 67 le nombre de pharmacies faisant partie de la chaîne des Pharmacies Jean-Coutu partout au Québec.

"Il devenait important d'ouvrir une nouvelle succursale à Sherbrooke parce que la demande était devenue trop forte. La pharmacie située dans l'ouest de la ville ne pouvait plus répondre au nombre toujours croissant de clients. Pour desservir adéquatement la clientèle de l'est et du nord de la ville, de Rock-Forest, de Ste-Elie et de Daville, il fallait à tout prix ouvrir une autre pharmacie", de dire pour sa

part M. Alain Haddad, propriétaire des deux succursales Jean-Coutu de la ville de Sherbrooke.

L'ouverture de cette autre pharmacie, située sur la rue King Ouest et qui occupe une superficie de 13,000 pieds carrés, aura somme toute permis des investissements importants dans la ville de Sherbrooke.

"Il a fallu faire d'importants travaux de rénovation à la bâtisse. Ces travaux auront coûté quelque 300,000 \$ et ce sont tous des entrepreneurs locaux qui ont obtenu les différents contrats. Ces travaux sont donc devenus une importante source de travail pour les Sherbrookoïses", de poursuivre M. Masse.

"Au chapitre de la création d'emplois, note pour sa part le propriétaire Alain Haddad, les retombées ne sont pas à dédaigner. Près de 40 emplois sont créés et la plupart le sont sur une base permanente. Notre politique n'est pas d'engager des gens pour les remercier de leurs services une fois l'ouverture officielle terminée. Ce sont des emplois permanents."

Pour l'instant, MM. Haddad et Masse caressent un autre projet. En effet, des nouveautés pourraient être annoncées très prochainement dans la région estrienne.



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

M. Jacques Masse, vice-président de la mise en marché des Pharmacies Jean-Coutu, le maire de Sherbrooke Jean Paul Pelletier, M. Alain Haddad, propriétaire de la nouvelle pharmacie, et

le député de Sherbrooke Raynald Fréchette ont procédé hier à l'inauguration de la seconde pharmacie Jean-Coutu à Sherbrooke.

Au palais de justice

• Pour une affaire de cocaïne

SHERBROOKE (psj) — Deux hommes et deux femmes, dont trois de la même famille, ont comparu hier matin devant le juge Michel Côté de la Cour des sessions de la paix pour répondre à des accusations de conspiration en vue d'importer de la cocaïne au pays, de conspiration pour en faire le trafic et de possession de cocaïne en vue d'en faire le trafic.

Il s'agit de Lise, Claire et Jean-Yves Martineau de même que Jean-Guy Pothier, tous de Sherbrooke.

Ils avaient été appréhendés la veille par les agents de la Gendarmerie Royale du Canada (Sherbrooke) à la suite de perquisitions effectuées dans la ville.

Si l'on se fie aux dates apparaissant sur les dénonciations, l'enquête de la GRC était amorcée depuis le tout début de l'année 1983.

Représentés par Me Michel Dus-sault et Me Michel Beauchemin, les accusés sauront cet après-midi s'ils pourront être remis en liberté pour la durée des procédures entreprises contre eux.

Ils subiront à 14h00, au palais de justice, leur enquête pour remise

en liberté. Le procureur Christian Labonté avait dit qu'il avait l'intention de s'opposer à leur élargissement.

Lise Martineau qui fête ses 32 ans aujourd'hui et Jean-Guy Pothier, âgé de 42 ans, doivent répondre tous deux à quatre chefs d'accusation: conspiration pour importer, entre le 1er et le 30 janvier 1983, 130 grammes de cocaïne au Canada et conspiration pour faire le trafic de ces 130 grammes entre le 1er janvier et le 2 juillet, possession de 30 grammes de cocaïne, le 20 mai, pour en faire le trafic et possession de 3 grammes de cocaïne, le 17 août, pour en faire le trafic.

Quant à Claire, âgée de 31 ans et à Jean-Yves Martineau, âgé de 25 ans, ils ont été inculpés de conspiration en vue d'importer 130 grammes de cocaïne au pays et de conspiration en vue de faire le trafic de ces mêmes 130 grammes; de plus, ils ont été accusés de possession de 14 grammes de cocaïne en vue d'en faire le trafic.

Ils ont plaidé non coupable aux accusations et ont opté pour un procès devant juge et jury.

sexuelle, de voies de fait ayant causé des lésions corporelles et de bris de probation alors qu'il comparaisait, hier matin, devant le juge Michel Côté de la Cour des sessions de la paix.

Au nom de son client, Me Conrad Chappellaine a plaidé non coupable et a opté pour un procès devant juge et jury.

Dès l'enregistrement du plai-

doyer, le procureur Michel Ayotte a dit au tribunal qu'il avait l'intention de s'opposer à la remise en liberté de l'accusé.

Le juge Côté a fixé la requête en détention à lundi prochain.

On a appris que le suspect avait été arrêté au cours de la nuit précédente par les patrouilleurs de la Sûreté du Québec de Richmond, les agents Michel Bizier et André La-charité.

• Pour le vol d'une taure

Jean-Claude Sanders, âgé de 25 ans et Yvan Bisson, âgé de 29 ans, tous deux d'East-Angus, ont plaidé non coupable hier à l'accusation de vol d'une taure Holstein d'une valeur de 600 \$.

Assistés des avocats Marc Mont-plaisir et Conrad Chappellaine, ils ont opté pour un procès devant juge et jury.

Le juge Michel Côté a fixé la date de l'enquête préliminaire au 4 octobre, pour la forme.

La taure, une Holstein, est la propriété de M. Victor Bouchard, du Chemin Wesleyville, à Cookshire; elle avait été volée en date du 25 juillet. L'agent-enquêteur Michel Belzil de la SQ de Cookshire avait été chargé de l'enquête.

• L'homme à la carabine a comparu

Réjean St-Pierre, âgé de 31 ans, de Magog a été accusé hier devant le juge Michel Côté de la Cour des sessions de la paix d'avoir utilisé une arme à feu, à savoir une carabine de calibre .308, de façon négligente et sans prendre suffisamment de précautions à l'égard de la sécurité d'autrui et d'avoir porté une carabine dans un dessein dangereux pour la paix publique.

Représenté par Me Jean-Pierre Rancourt, St-Pierre a plaidé non coupable aux deux accusations et a opté pour un procès devant juge et jury.

Le juge Côté a fixé l'enquête préliminaire au 4 octobre.

Le procureur Michel Ayotte ne s'est pas objecté à la remise en li-

berté de l'accusé mais il a assorti la libération de multiples conditions dont celles de garantir sur signature un engagement personnel de 2 000 \$, d'aviser de tout changement d'adresse, de ne pas se présenter à son domicile de la rue Chénier avant mardi, de ne pas communiquer avec son ex-amie et de garder la paix.

On rappelle que six policiers de Magog avaient dû intervenir, rue Chénier, mercredi après-midi, après qu'un homme eût tiré des coups de feu dans la maison qu'il habitait.

Une trentaine de minutes avaient suffi aux policiers pour faire entendre raison au tireur sans qu'il n'y ait coup ni blessure.

• Le jogging... à 4 h du matin

"Le policier m'a arrêté parce que je faisais du jogging. J'ai bien le droit même s'il est quatre heures du matin. Il m'a déjà arrêté sept fois pour ivresse... en tout cas si je mets la main dessus, sa badge pis sa calotte, ça va revoler!"

Volubile, malin un brin, un accusé a laissé échapper ces propos devant le juge Michel Côté de la Cour des sessions de la paix qui l'a immédiatement rappelé à l'ordre, lui disant qu'il ne tolérerait pas un tel langage ni un tel comportement devant la Cour.

L'accusé risquait non de perdre

sa calotte et sa badge... mais sa liberté.

Il avait été arrêté la nuit précédente pour avoir mené du train dans une conciergerie de Sherbrooke, à quatre heures du matin.

L'avocat Jean-Pierre Rancourt a donc invité son client à garder son calme avant d'enregistrer un plaidoyer de non culpabilité à des accusations de tapage et de bris de probation.

La cause a été reportée au mois de septembre; quant à l'accusé, il aurait avantage d'ici là à modifier son horaire de conditionnement physique... sinon la badge et la calotte pourraient...

• Il proteste de son innocence

Gaétan Plante, âgé de 21 ans, du Canton de Shipton, a plaidé non

coupable à des accusations d'introduction avec effraction, d'agression



Lors de la classique annuelle de la section de sports de La Tribune, qui se déroulait cette semaine sur le terrain de Venise, le directeur de la section sportive Denis Messier a une nouvelle fois essuyé un revers lors de l'affrontement par équipe qui l'opposait aux journalistes Mario Goupil et Pierre Turgeon... Léo Grondin était le co-équipier du directeur des sports...

Des experts suggèrent à Léo Grondin de se trouver un meilleur partenaire s'il veut remporter ses parties de golf. En fait, on lui suggère de jouer avec un pratiquant plutôt qu'avec un commentateur de golf.

Parlant de golf, il paraît que ce sport a quelque chose de magique pour effacer les rivalités professionnelles. C'est du moins ce qu'on constate les participants au tournoi de golf annuel de la Chambre de commerce en voyant le trophée du meilleur score remis à Guy Donohue (Groupe conseil S M) par Wilfrid Morin (Groupe Teknika).

alors que André Robert (Consultants SBOS) cherchait à immortaliser la scène en la photographiant...

Yvon Lallier, de la Caisse populaire sociale, a trouvé une fa-

çon originale de gagner toutes ses parties de golf... à tous les départs, il prend la balle qui est la plus près du vert, que ce soit la sienne ou non...

Le ministre du Travail Raynald Fréchette a annoncé des nominations à son cabinet... Ainsi Maurice Bernier devient le directeur du cabinet du ministre et Marcelle Beaudoin-Pelletier, attachée politique pour la circonscription électorale... Jusqu'à maintenant M. Bernier était directeur adjoint pour le comté et Mme Pelletier permanente du PQ pour l'Estrie...

Robert Bourassa croit-il encore au père Noël pour remporter le comté de Johnson?



d'une ligne à la page
PUBLICITE ☐ PUBLI-REPORTAGE ☐ CONCOURS
PUBLI-PROMOTION ☐ ANNONCES ☐ RELATIONS PUBLIQUES

bingo

la tribune

BINGO RAPIDO TRIPLE-500 LA TRIBUNE

2 Marathons successifs sur la même carte

Les gagnants doivent appeler à 563-1818

1er marathon - Carte Aqua

Possibilité de gagner \$1,500

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:

MERCREDI, le 17 août 1983:

N-36, G-53, B-7, N-38, O-73, N-44, G-52, O-68, N-45

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:

JEUDI, le 18 août 1983:

O-66, N-32, I-21, N-42, I-16, B-11, I-18, O-63, N-40

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:

VENDREDI, le 19 août 1983:

G-59, N-41, I-22, G-57, O-71, B-4, N-35, B-10, B-14

REGLEMENT:

1- Le BINGO RAPIDO TRIPLE-500 est une série de 2 marathons joués successivement sur la même carte.

2- La carte La Tribune 50 (couleur Aqua) a été distribuée dans Télé-Tribune du samedi 13 août 1983; premiers numéros publiés mardi le 16 août 1983.

3- Chaque marathon a une valeur de \$500. Toutefois si le numéro gagnant comprend le chiffre 3 (incluant N-33), le montant sera TRIPLE. Dans chaque cas, s'il y a plus d'un gagnant, le montant sera divisé.

4- La Tribune ne peut garantir que chaque lecteur recevra la carte LA TRIBUNE 50 (couleur Aqua). Il est très difficile d'exercer un contrôle parfait dans ce domaine.

5- Quand votre carte est remplie (il s'agit d'un marathon), appelez immédiatement à la Tribune (563-1818) et demandez le responsable du MARATHON pour la vérification de vos numéros. Les appels doivent entrer entre 9-00 heures a.m. et 4-30 heures p.m. du lundi au vendredi inclusivement. Pour vous qualifier, vous devez appeler AVANT MIDI (12h00) le lendemain de la publication du numéro qui vous a permis de compléter votre carte. Pour les numéros publiés les

vendredi et samedi, vous avez jusqu'au lundi MIDI pour vous qualifier. Il est évident que le participant qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du vendredi sera déclaré gagnant avant celui qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du samedi ou du lundi.

6- Lorsque nous publions plus d'un numéro, un même jour, le premier numéro a priorité quand il s'agit de déterminer un gagnant.

7- La décision de la direction de La Tribune concernant les gagnants sera finale et ces personnes devront répondre à une question d'habileté.

8- La Tribune ne sera en aucun cas, responsable pour plus de \$3,000, en argent même si la cause est due à une erreur typographique ou autres.

9- La Tribune a payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

10- Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses.

11- Les employés réguliers de La Tribune ne sont pas éligibles à ce concours.

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.
Tél.: 569-9201, J1K 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

YVON DUBÉ
Président et Editeur

JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef

FRANÇOIS VAILLANCOURT
Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNÉ
Directeur du service du tirage

Téléphones: Petites annonces: 569-9531 — Publicité: 569-9201
Rédaction: 569-9184 — Tirage: 566-6353

Courrier de deuxième classe
Enregistrement No 1539

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sans droits de desservir par camions et routes motorisées, 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays, 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

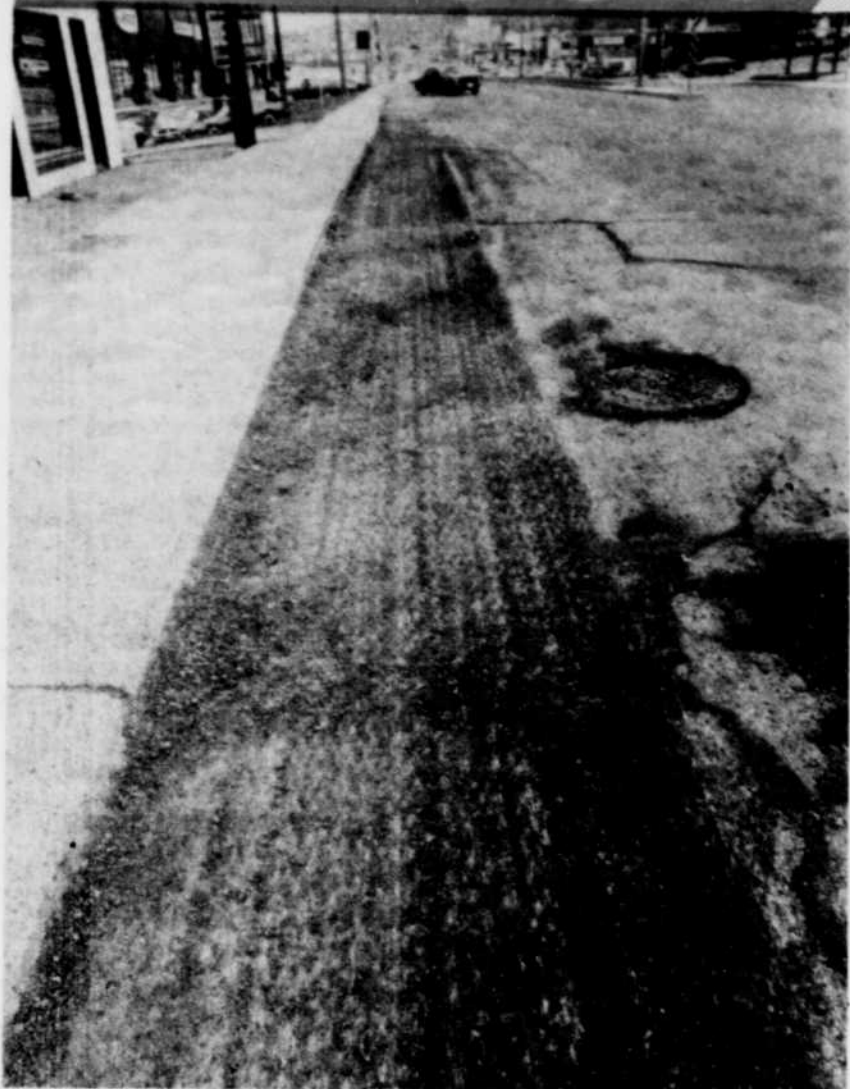
"La Tribune" est sociaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affilié à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisés à reproduire les informations de la Tribune.

La Quotidienne

081-3537

DÉTOUR

De la cure de beauté... à la grande chirurgie



Sur la rue King ouest, on a procédé à du "planage", notamment entre Jacques-Cartier et Clark. Mais cela n'en restera pas là puisque le travail n'est pas terminé. Quant à la rue Kingston... elle

reste un exemple de la chirurgie à laquelle on doit soumettre de nombreuses rues.

SHERBROOKE (LD) — Les beaux jours de l'été permettent enfin de refaire une beauté à des rues malmenées par des hivers rigoureux. Cette année, on retouchera l'équivalent en longueur d'environ 7 kilomètres de rues à Sherbrooke.

Cela n'inclut pas, cependant, la reconstruction complète de certains tronçons (opération jumelée parfois avec des travaux d'aqueduc et d'égout) ou la construction de nouvelles rues, phénomène plus rare par les temps présents.

Dans son programme de correction de profil de rues, l'équipe des Travaux publics devait procéder au recouvrement d'une vingtaine de rues cette année. Cela représente

une longueur totale d'environ 4,194 mètres, ou 4,1 km à un coût de 124,264 \$. Ici, il s'agit de rues plutôt résidentielles. Cela contribue à améliorer la qualité de roulement pour les véhicules.

Quant aux rues principales, on fait des investissements chaque année dans le cadre du programme d'entretien préventif. On veut prolonger la durée de vie de ces rues plus particulièrement. Le budget, à

ce chapitre, représente 300,000 \$ cette année.

Trois tronçons de la rue King ouest sont visés, cette fois, entre le pont Aylmer et Wellington, entre Cathédrale et Belvédère, et Jacques-Cartier et Clark, en plus d'un autre tronçon de Portland entre Vimy et Argyle. En superficie, on s'attaque à environ 2,5 km de rues.

On ne fait pas qu'ajouter une couche de béton bitumineux. On pratique aussi du planage et la scarification à chaud.

Sur la rue King ouest, on a procédé à du planage à froid à certains endroits, par exemple pour corriger

le niveau de surface de la rue (pour des problèmes d'écoulement d'eau); l'opération laisse des stries visibles à la surface. Mais le traitement ne s'arrêtera pas là et sera terminé dans les prochaines semaines, a indiqué M. Claude Cinq-Mars, de la division du génie civil. Le pont Jacques-Cartier a déplacé les priorités pour un certain moment.

La scarification à chaud permet de gratter la surface du béton bitumineux, de chauffer et de remélanger le tout avec de nouveaux ingrédients avant la pose.

Le planage sert parfois à régler des problèmes spéciaux. Par exemple dans la côte King, l'asphalte a la fâcheuse tendance à se plisser au bas de la pente, après les arrêts répétés des véhicules. On peut ajouter de l'asphalte et niveler le tout, mais on augmente son épaisseur à chaque fois. Le planage permet de tout niveler en prélevant à même la couche d'asphalte déjà épaisse. C'est ce qu'on a fait l'an dernier.

Cette année, on a aussi procédé à du planage dans une section de la rue Prospect où la surface est en béton. On voulait éliminer certai-

nes ondulations, a-t-on expliqué aux services techniques. Lors de la pose, le béton était tellement compact qu'il était difficile à comprimer (il fallait un béton très dense). Des résidents se seraient plaints de percevoir des vibrations.

Dans les travaux de traitement des rues, les experts de la ville se préoccupent particulièrement du rapport coût-bénéfices. En somme plus la technique retenue coûte cher, plus il faut réaliser d'économies en entretien et durabilité, a fait ressortir M. Frank Mascolo, directeur des services techniques.

Les cols blancs

Manifestation et tête à tête avec le conciliateur

SHERBROOKE (GF) — Après les représentants de la Ville qui y ont passé deux jours, ceux du Syndicat des fonctionnaires municipaux ont obtenu, hier, leur tête à tête avec le conciliateur Me François Hamelin.

En effet, à compter de 11h00, hier matin, les représentants syndicaux des cols blancs ont rencontré le conciliateur et ont pu lui exposer leurs revendications.

Ce matin, le conciliateur peut poursuivre le dialogue avec le syndicat ou entendre les deux parties. Sinon, il faudra attendre le début de la semaine prochaine pour assister à un face à face entre la Ville et ses cols blancs.

Ce face à face, le maire de Sherbrooke, M. Jean-Paul Pelletier, l'a évité de près, hier matin. Le maire participait à l'inauguration de la nouvelle pharmacie Jean Coutu, rue

King, lorsque des manifestants ont voulu "dialoguer" avec lui. Plus prompt qu'eux, le maire a sauté dans son automobile et quitté les lieux sans leur adresser la parole.

Autres méfaits

Pendant ce temps-là, une autre bande de manifestants ont bloqué l'entrée de l'édifice d'Hydro-Sherbrooke, rue Roy. Bloquant le passage avec leurs automobiles, les manifestants ont parqué de longues minutes avec les policiers avant de concéder le droit de passage aux camions du service municipal d'électricité.

Interrogé sur les conséquences de cette manifestation, le directeur d'Hydro-Sherbrooke, M. Jean Bourassa, déplore que tout le service a été perturbé durant deux heures et demi, annulant pour ainsi dire les activités de l'avant-midi. Cela signifie autant de retard pour les citoyens qui attendaient les services d'Hydro-Sherbrooke.

Par ailleurs, Hydro-Sherbrooke rapporte qu'un acte de vandalisme a été commis durant cette manifestation et qu'une plainte a été déposée à la police. En effet, deux pneus de deux camionnettes appartenant à Hydro-Sherbrooke ont été crevés à coups de couteau durant la manifestation qui s'est poursuivie, par après, au centre-ville devant l'Hôtel de ville et un hôtel où devait se dérouler une rencontre de conciliation.



Lors de la manifestation devant les locaux d'Hydro-Sherbrooke, un autre acte de vandalisme a été commis: les pneus de deux camionnettes ont été crevés à coups de couteau.

Tarif "de gros": Hydro-Québec pourrait porter la cause en appel

par Léon Dion

SHERBROOKE — Selon les indications préliminaires que le ministre du Travail et député de Sherbrooke, M. Raynald Fréchette, a obtenues du contentieux de l'Hydro-Québec, il y a des "présomptions très fortes" que le jugement qui donnait gain de cause à la Ville de Sherbrooke lundi sera porté en appel.

La décision finale n'est pas encore prise, mais il y aurait donc de fortes chances pour que le différend juridique se poursuive, à moins que les parties n'en viennent à un règlement hors cour.

Par ailleurs M. Fréchette confirme que les modifications apportées à la loi constitutive de l'Hydro-Québec le 22 juin écartent définitivement, depuis ce temps, toute possibilité pour Hydro-Sherbrooke d'avoir accès à un "prix de gros" pour son électricité. Le prix futur (ou tarif d'achat) serait fixé par le jeu normal des négociations.

Mais ces modifications ne touchent pas aux droits acquis de la Ville de Sherbrooke entre 1980 et juin 1983, a aussi noté le député.

Lorsqu'en 1944, l'expression "de l'énergie en gros" a été introduite dans la loi constitutive, on l'entendait au sens d'énergie en vrac, et non pas d'énergie au prix de gros, a pu savoir M. Fréchette. Mais après les représentations des parties, le

tribunal a jugé qu'il fallait l'entendre au sens de tarif de gros spécifiquement applicable à la catégorie d'usagers dont fait partie la Ville de Sherbrooke, c'est-à-dire les municipalités qui font elles-mêmes la distribution de l'électricité sur leur territoire.

Pourquoi l'article 23 de la Loi sur l'Hydro-Québec a-t-il été modifié en juin? Cela s'inscrivait dans la foulée d'un objectif poursuivi par tous les derniers ministres de l'Énergie, soit voir à ce que tout le monde soit traité également sur tout le territoire du Québec, a expliqué M. Fréchette. Est-ce qu'on a fait le changement spécifiquement pour Sherbrooke? Il existe encore 11 réseaux municipaux au Québec et une coopérative (les termes "en gros" étaient aussi utilisés pour une coopérative d'électricité), a-t-il souligné.

De 1944 à 1980, les termes "en gros" n'ont suscité aucun différend, et n'ont pas empêché des dizaines de municipalités de s'entendre avec Hydro-Québec.

Advenant que le début juridique sur le principe du "en gros" aille jusqu'à la Cour suprême et que Sherbrooke ait toujours gain de cause, il restera à résoudre le problème de la signification réelle de ces mots. Qui déterminera ce qu'est un prix de gros d'électricité? Si les parties ne s'entendent pas à l'amiable, on risque un autre débat juridique.

La nouvelle loi ne risque-t-elle

pas de signifier une baisse notable de la rentabilité de Hydro-Sherbrooke? Selon M. Fréchette, plusieurs personnes se posent la question à savoir pourquoi il faudrait forcément se préoccuper de réali-

ser des profits alors qu'il est question d'un service municipal.

Tant que le débat juridique durera, M. Fréchette indique qu'il ne peut pas vraiment intervenir dans tout ce dossier.

Personnel qualifié = eau de qualité

SHERBROOKE — Il y a quatre ans, moins du quart du personnel affecté aux usines municipales de filtration et d'épuration des eaux avait reçu une formation directement reliée à sa tâche, a révélé, hier, au cours d'une conférence de presse, le président de l'Association québécoise des techniques de l'eau, M. Raymond Demers, qui a affirmé que la construction de nouvelles usines obligera les municipalités à embaucher 1,500 opérateurs au cours de la prochaine décennie.

"Veiller à la qualité de l'eau potable et à la propreté des eaux usées est une responsabilité très lourde qui ne doit être confiée qu'à un personnel compétent. La formation d'opérateurs compétents doit devenir une priorité pour le ministère de l'Environnement, maître d'œuvre du programme d'assainissement des eaux, et le ministère de l'Éducation doit, de son côté, tout mettre en œuvre afin de combler cette lacune", a soutenu M. Demers qui a déploré l'absence de normes relatives à la formation et au recyclage des opérateurs des usines de filtration et d'épuration.

"On se montre exigeant à l'endroit des camionneurs, des chasseurs et d'un peu tout le monde mais on est extrêmement tolérant à l'endroit des opérateurs d'usines de filtration et d'épuration, un peu comme si on feignait d'ignorer ou comme si on voulait délibérément ignorer que la moindre erreur de leur part peut avoir des conséquences néfastes sur la santé de leurs concitoyens", a déclaré M. Demers.

Selon le président de l'Association québécoise des techniques de l'eau dont le conseil d'administration était réuni à Sherbrooke, cette formation doit être accessible un peu partout dans la province car les besoins en personnel sont déjà énormes et ils augmenteront au fur et à mesure que de nouvelles usines seront mises en chantier.

M. Demers a cité le cas de l'usine d'épuration qui sera construite, dans quelques années, à Michemine entre Sherbrooke et Bromptonville et où travailleront 24 opérateurs qui, croit-il, seront choisis parmi les employés des services techniques et du service des travaux publics.

La Tribune et EXPO DE SHERBROOKE



offrent une réduction de 50¢ sur le billet d'entrée à l'Exposition, lequel vaut \$5.50 et donne droit à tous les manèges et spectacles gratuitement. Le prix total avec le coupon ci-après: \$5.00

(Valable pour un billet)
AUJOURD'HUI seulement
(ce vendredi 19 août 1983)

Ce coupon a une valeur de
0.50¢

sur présentation, lors de l'achat d'un billet d'entrée à l'Exposition agricole de Sherbrooke.

Dossiers régionaux de la MRC du Haut-St-François

East-Angus fait bande à part

COOKSHIRE (YR) — La Municipalité régionale de comté du Haut-St-François a tenu un long débat sur sa participation au développement économique du secteur, par le biais de Dossiers régionaux, un bébé de l'organisme.

Sur les 24 municipalités du territoire Haut-St-François, seule la ville d'East-Angus continue de se refuser à participer à l'organisme Dossiers régionaux.

Le maire d'East-Angus, M. Roger Couture, a expliqué que sa ville ne voulait pas participer, parce qu'il semblait y avoir duplication des objectifs poursuivis, entre Dossiers régionaux et la Corporation de développement du Haut-St-François. Le maire Couture a expliqué que sa ville ne voulait pas payer deux fois, pour des services semblables.

Porte ouverte

M. Couture n'a toutefois pas fermé la porte. Il a fait savoir qu'East-Angus accepterait peut-être de participer, si l'organisme Dossiers régionaux déterminait clairement ses objectifs.

Si l'échange a semblé profitable au MRC, il ne fut pris aucune décision au cours de la rencontre.

De la discussion de principe qui s'est déroulée mercredi soir, à



Roger Couture

Cookshire, il en est ressorti que les municipalités, membres du MRC, considèrent que l'organisme Dossiers régionaux serait plus rentable, si les 24 municipalités du territoire y participaient.

On se rappellera que la MRC a été formée pour assurer l'aménagement du territoire. Dans l'esprit de plusieurs participants, préparer le développement économique d'un secteur est synonyme de veiller à son développement.

Le maire Roger Couture a insisté pour obtenir des définitions claires de l'action envisagée par Dossiers régionaux, mais il n'a pas assuré un révision de la décision déjà prise par East-Angus de ne pas participer.

Sur les 24 municipalités qui forment la MRC du Haut-St-François, 16 participent également à la Corporation de développement économique régional de ce territoire. Les municipalités non-participantes n'ont pas fait savoir leur intention d'adhérer à cet organisme.

A la base de toute la discussion,

il semblait pointer une divergence importante d'intérêt, entre les villes et les petites municipalités, peut-être justement parce que les coûts de participation ne sont pas de même importance. Certaines municipalités semblent également regretter la perte d'une certaine autonomie, avec l'avènement des municipalités régionales de comté.

Appréhendé pour voies de fait

CANTON DE SHIPTON — La Sûreté du Québec a appréhendé un individu dans la vingtaine, tôt hier matin, pour introduction par effraction et voies de fait sur une dame âgée de 30 ans, résidant dans le Canton de Shipton.

Selon les informations obtenues auprès de la Sûreté du Québec de Richmond, l'individu a commis son méfait jeudi, vers 3h00, au domicile de la victime et a été appréhendé peu de temps après, à sa résidence,

à la suite d'une bonne description obtenue auprès de la victime et grâce à la collaboration de la Sûreté municipale d'Asbestos.

La police a mentionné qu'elle ignorait pour l'instant si la victime, qui a subi quelques lésions à la tête, connaissait son agresseur et si le motif de l'introduction par effraction avait pour but de commettre une agression à caractère sexuel ou de perpétrer un vol.

Une requête en caution sera présentée lundi après-midi.

Arrêtés pour vol de vache

COOKSHIRE — L'agent Michel Belzil de la Sûreté du Québec, détachement de Cookshire, a procédé, tôt hier matin, à l'arrestation de deux individus dans la vingtaine, résidant à East-Angus, relativement au vol d'une vache Holstein, appartenant à M. Victor Bouchard, de Cookshire.

Selon les informations obtenues, les deux individus auraient abattu l'animal durant la nuit du 25 au 26 juillet, alors que celui-ci paissait

sur la terre de son propriétaire, afin de le débiter pour avoir la viande.

La Sûreté du Québec a précisé qu'elle avait retrouvé chez un des individus, des armes à feu, des couteaux, ainsi qu'une partie de la viande; elle a ajouté que les deux personnes avaient comparu au Palais de justice de Sherbrooke hier matin.

Enfin, la SQ enquête présentement sur deux méfaits similaires perpétrés ailleurs dans la région.

Collision de cyclomoteurs à Magog

MAGOG (GP) — Deux jeunes de 13 et 15 ans qui se promenaient côte à côte sur la rue Merry sud à Magog ont vu leur cyclomoteur se toucher et ils ont atterri un peu brutalement sur un terrain heureuse-

ment gazonné en bordure de la rue. Selon les premières constatations, les deux jeunes se sont tirés avec des blessures sans gravité de cet accident qui a eu lieu vers midi, jeudi.

Important colloque pour les élus municipaux

VALCOURT (NT) — M. Camille Rouillard, maire de Valcourt annonce la tenue, les 9 et 10 septembre prochains, d'un important colloque s'adressant aux élus municipaux de toute la province et visant l'élaboration d'une réponse municipale au document de consultation intitulé "Le choix des régions" et rendu public en juin dernier par le

ministre délégué à l'Aménagement et au développement régional, M.

bec, ce colloque se déroulera à l'hôtel Rine Elizabeth de Montréal, sous le thème "Le choix des régions: en avons-nous les moyens?"

Les participants au colloque seront invités à s'interroger sur la pertinence des réformes proposées, tant sur les plans organisationnel et financier, qu'à la lumière des principes depuis longtemps défendus par le monde municipal.

Ce colloque s'inscrit dans la suite logique de la démarche de réflexion sur le thème de la décentralisation entreprise par les élus municipaux en septembre 82.

Il précède la tournée ministérielle de consultation qui doit débuter cet automne.

"Maintenant que nous avons enfin un élément concret, une première version des intentions gouvernementales en matière de décentralisation et de régionalisation, il est de notre devoir d'analyser point par point le projet du ministre et d'établir une sorte de front commun municipal sur cette question", a déclaré M. Camille Rouillard.

François Gendron, Organisé par l'Union des municipalités du Québec,



Camille Rouillard

La bibliothèque publique de Rock Forest à la recherche de volumes

ROCK-FOREST — Romans, contes, essais, recueils de poèmes, ouvrages scientifiques, en un mot, tout volume capable de procurer quelques minutes de plaisir, de détente ou d'évasion à au moins une personne, voilà tout ce dont la bibliothèque publique qui ouvrira ses portes sous peu à Rock-Forest a besoin pour voir le jour.

Pour combler, partiellement tout au moins, ce besoin, un appel à la générosité des résidents de cette localité vient d'être lancé par les artisans de la création de ce service réclamé à grands cris depuis bon nombre d'années.

Quelques centaines de volumes recueillis à droite et à gauche sont déjà prêts à être déposés sur les rayons de la bibliothèque qui sera aménagée dans un immeuble construit au coin des rues Fontaine et St-Roch que la ville de Rock-Forest a acquis, l'an dernier, du ministère canadien des Travaux publics. Depuis hier, tous les volumes dont les résidents de cette ville ne savent que faire ou dont ils veulent se départir peuvent être déposés dans certains petits établissements commerciaux où ils seront recueillis pour être apportés à la bibliothèque où ils seront réparés, si besoin est, et répertoriés.

L'île du Marais de Katevale

Un site idéal pour observer les oiseaux

KATEVALE — (DD) La nature offre calme et beauté, mais pour entrer en contact avec celle-ci et contempler en silence la faune et la flore qui y vit, l'observation dans les lieux de conservation s'avère un moyen privilégié.

Située à environ une demi-heure de route Sherbrooke, l'île du Marais de Katevale, offre la possibilité d'observer dans leur habitat naturel, près de 200 espèces d'oiseaux, dont la moitié environ sont des nicheurs.

Ce site de conservation est située à l'extrémité sud du lac Magog, dans une zone marécageuse de 166 hectares, les visiteurs peuvent y découvrir la richesse et la variété de la faune et de la flore, grâce à trois kilomè-

(scolaires, Age d'or et autres) peuvent visiter les lieux et profiter d'un service de randonnées guidées. Les lieux sont accessibles du lever au coucher du soleil, sept jours sur sept, à longueur d'année.

Ce projet de conservation et d'interprétation de la nature est parrainé par la Société ornithologique de l'Estrie et l'Association de préservation du lac Magog.

Un refuge

Cette zone constitue un refuge pour des centaines de canards et

coordonateur du projet.

Celui-ci explique d'ailleurs, que toute la zone, qui était subdivisée en lots et l'est toujours, s'est développée à la suite d'une hausse du niveau de l'eau du lac Magog, lors de la construction d'un barrage, à la décharge du lac, il y a plus de 70 ans. L'inondation ayant cependant épargné l'île du Marais, de même qu'un étroit remblai qui la relie à la rive ouest du lac, il est aujourd'hui possible de s'y rendre à pied.

Le coordonnateur, M. Boily, mentionne que même si la chasse est défendue sur le site, qui est approuvé par le Service canadien de la faune, avec l'appui de

la municipalité de Saint-Catherine de Hatley, les chasseurs vont pouvoir profiter du va-et-vient des oiseaux dans le secteur, pour s'adonner à leur activité.

Pour l'instant, les responsables visent à faire de l'île du Marais un endroit de protection et d'interprétation pour le public; à plus long terme, ils entrevoient la possibilité d'acquiescer l'île et d'en développer davantage la zone périphérique.

Les hérons, goélands, bécassines, pinsons et carouges, ne sont que quelques unes des espèces d'oiseaux, qu'il est possible d'observer à l'île du Marais, parmi des dizaines d'autres.



M. Paul Boily, coordonnateur du projet.



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

L'île du Marais de Katevale, située à l'extrémité sud du lac Magog.

tres de sentiers parcourant différents milieux.

Inexploitée

Le coordonnateur du projet de création de cette zone de conservation, M. Paul Boily, indique que cette île, appartenant à une compagnie privée, était inexploitée depuis plusieurs années. Depuis environ un an, les res-

plantation d'arbustes, aménagement de sentiers, inventaire d'observation, signalisation, après avoir sensibilisé la population et les organismes de la région à l'importance du projet.

Les responsables ont aussi construit deux tours d'observation s'élevant à 35 pieds au-dessus du niveau de l'eau. Les individus, autant que les groupes

plusieurs sortes d'oiseaux. Les responsables y ont aussi répertorié, depuis dix ans, une bonne variété de poissons, de reptiles, de même qu'au moins deux cents espèces de plantes.

Les sites marécageux constituent des lieux privilégiés pour les oiseaux, car ils sont "très riches et constituent la source de nourriture pour la faune," comme le précise le

PRIX SPECIAUX POUR AOÛT ET SEPTEMBRE GARAGE DION

20 ans d'expérience

Débousselage — Peinture — Jet de sable (sandblast) — Antirouille à l'huile Travail garanti à prix compétitifs.

594, Rte 143, Chemin Brompton Voisin de Dominik Auto Sport 846-4474

GRANDE PROMOTION de CYCLOMOTEURS PEUGEOT et MOTOBECANE

En vente chez ANGEL MECANO MOTO METRIC LTEE 3191, King est. Fleurimont, Qué.

Ouvr. tous les jours de 8h à 21h, samedi de 8h à 16h. (819) 565-0188

M-MOBY, rég. \$865.	SPECIAL \$499.
P103-MVB, rég. \$819.	SPECIAL \$599.
M-ROMP, rég. \$699.	SPECIAL \$399.
P103 SPB, rég. \$869.	SPECIAL \$599.
P103 SPR, rég. \$869.	SPECIAL \$599.

QUANTITE LIMITEE

Vente Anniversaire jusqu'au 27 août 83

Centre Electronique Cookshire

RADIO AM-FM, PORTATIVE 34⁹⁵

Rég. 44.95 Spéc. anniversaire

RADIO CASSETTE D'AUTO 159⁹⁵

Modèle 12-1899 Rég. \$259.95 Spéc.

CASSETTES

C-60. Rég. \$2.69 ch. 1 79

C-90 Rég. 3.39 ch. 2 29

Consultez le vrai spécialiste en électronique

Centre Electronique de Cookshire inc. 875-3810

10, rue Bibeau, Cookshire

Pour plus de détails concernant nos spéciaux, consultez le catalogue Radio Shack.

VENEZ CONSTATER LES NOMBREUX SPECIAUX EN MAGASIN. Prix défiant toute concurrence.

Détaillant **Radio Shack**

la tribune

l'amiante, le centre du québec, les bois francs

Disparition de Mélanie

Appel pathétique de la maman aux ravisseurs

par Gérald Prince

DRUMMONDVILLE - Mme Jacqueline Decamps a lancé hier un appel pathétique à sa fille Mélanie, convaincue qu'elle est toujours vivante et qu'elle est gardée par quelqu'un de la région de Drummondville.

"Mélanie, j'espère que tu m'entends, que tu m'écoutes. On a hâte de te revoir. Demande à ceux qui sont avec toi de communiquer avec



Mélanie Decamps se balançant au Parc des Voltigeurs. Cette photo a été prise quelques jours seulement avant sa disparition.

nous. Essaie de nous faire savoir que tu es bien", a lancé la mère éplorée avant de s'effondrer en larmes dans les bras de son mari.

Mme Decamps dit avoir beaucoup réfléchi depuis la disparition de sa fille et être persuadée que "quelqu'un l'a amenée", puisque son enfant était docile et qu'elle demandait la permission pour se déplacer, même chez les voisins.

La mère se dit assurée qu'il y a quelqu'un présentement avec sa fille et a demandé à toutes les mamans de surveiller autour de chez elles et de lui communiquer toute information susceptible de lui faire retrouver sa fille, disparue depuis une dizaine de jours.

"Au début, on fonctionnait surtout au niveau sensible; maintenant, mon mari et moi, nous avons réfléchi", dit-elle pour expliquer sa nouvelle intervention devant les journalistes et les caméras de la télévision. Sa fille connaissait bien le parc des Voltigeurs et, si sa mère l'a laissée seule pendant une quinzaine de minutes pour aller à l'épicerie, c'est qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter.

Disant que cette intervention constitue un dernier espoir de retrouver sa fille, Mme Decamps a mentionné que sa fille est calme, docile et tranquille. De plus elle aime jouer avec les bébés.

M. Daniel Decamps, présent à la conférence de nouvelles qui s'est tenue dans la grande salle de l'hôtel de ville, n'a pu vraiment s'exprimer devant les caméras de la télé-

vision, malgré les efforts visibles qu'il a faits pour y parvenir.

Recherches

Pendant ce temps, la SQ a con-

tinué les recherches. Hier matin, toutes les maisons et dépendances du Village québécois d'antan ont été visitées par des agents. Tous les recoins ont été sondés.

Hier après-midi, un hélicoptère monté sur flotteurs, propriété du Ministère des transports, a conduit

trois agents de la SQ sur l'île Trent en face du Parc pour la ratisser. De plus, un agent a vérifié les berges de la rivière à bord de l'appareil.

A moins d'éléments nouveaux, les recherches continuent aujourd'hui.



(Photo La Tribune par Gérald Prince)

Jamais la grande salle de l'hôtel de ville de Drummondville n'a reçu tant de représentants de média différents et importants que pour la conférence de nouvelles du couple Decamps

...en bref

L'Amlante

• Visite de Daniel Johnson

THETFORD-MINES - Incidemment, un premier candidat à l'investiture libérale visitera les militants du comté de Frontenac aujourd'hui. Il s'agit du député de

Vaudreuil-Soulanges et critique financier du PLQ, Me Daniel Johnson, qui séjournera quatre heures dans la région de Thetford-Mines.

• Deux subventions à Lyster

THETFORD-MINES — La municipalité de Lyster sera le site de deux projets d'expansion industrielle.

En effet, deux entreprises de Lyster, "Moulage sous pression de Lyster Ltée" et "G.R. Marbre Inc.", spécialisées respectivement dans la fabrication de pièces moulées et de produits en fibre de verre, prévoient procéder bientôt à l'agrandissement de leurs usines.

Ainsi, "Moulage sous pression de Lyster Inc.", a accepté une offre de subventions de 55,200 \$ afin de procéder à l'acquisition de machinerie et d'outillage et ce, en vue d'augmenter la capacité de sa production et la qualité de ses produits.

"G.R. Marbre Inc." reçoit pour sa part une subvention de 17,000 \$ afin de procéder à l'agrandissement de son établissement.

• Les élections se préparent

THETFORD-MINES (PS) - Bien que les activités politiques soient encore relativement calmes en vue des élections municipales qui se dérouleront à l'automne à Thetford-Mines, le président des élections, M. Yves Lamothe, a déjà amorcé les préparatifs en vue de la tenue possible d'un scrutin.

Plusieurs dates importantes sont à retenir dans le cadre de ces élections qui permettront à la population d'élire ou de réélire le maire ainsi que l'un ou l'autre des huit conseillers.

Ainsi, l'avis d'élection sera publié au début du prochain mois de septembre. Par la suite, suivra la confection de la liste électorale qui devra être déposée le 1er octobre. Les modifications à cette liste, soit des additions ou des retraites de

noms, sont prévues jusqu'au 8 octobre.

La cérémonie de mise en candidature se déroulera le 23 octobre, entre 12h00 et 14h00, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville. Et, pour la première fois cette année, des bureaux de scrutin provisoires seront accessibles les 30 et 31 octobre pour les contribuables qui prévoient être dans l'impossibilité d'exercer leur droit de vote le dimanche 6 novembre suivant.

D'autre part, les huit districts électoraux de la ville de Thetford-Mines ne seront plus désignés par des numéros mais par des vocables qui sont déjà, pour la plupart, d'usage courant. Il s'agit des districts St-Maurice (1), Ste-Marthe (2), Notre-Dame (3), D'Auteuil (4), St-Noël (5), Amiante (6), St-Georges (7) et St-Alphonse (8).

Centre du Québec

• Tentative de vol

DRUMMONDVILLE (RJ) - Les forces policières de la région de Drummondville ont déclenché une opération 100 en fin d'après-midi hier, afin de retracer un individu qui aurait commis une tentative de vol à main armée vers 15 heures, à la Banque Royale de la rue Hériot.

Selon les brefs renseignements fournis, l'individu n'aurait cependant rien retiré de sa tentative et se serait ensuite enfui en empruntant le vieux cimetière anglican situé juste à côté de la banque.

Les policiers se sont donc lancés à la recherche d'un homme moustachu, âgé d'une trentaine, mesurant environ cinq pieds et cinq pouces.

L'individu, qui a pointé un revolver en direction d'une caissière, portait un jacket de jean bleu et cachait ses yeux derrière des lunettes fumées. Il s'agirait vraisemblablement d'un motard puisqu'il traînait avec lui un casque de motocycliste.

Bois-Francs

• Election des officiers

VICTORIAVILLE (DG) - Le conseil d'administration du CRSSS-04 a procédé à l'élection de ses officiers et membres du comité administratif. C'est M. Paul-André Quinton, directeur du département de philosophie à l'Université du Québec à Trois-Rivières qui a été élu président du conseil d'administration pour un deuxième mandat consécutif.

Par ailleurs, M. Maurice Boisvert a été nommé vice-président.

Les autres élus sont M. Joachim Bastida et Mme Thérèse Marion.

M. Jean-Guy Dessureault, directeur général du CRSSS-04 est également membre d'office du comité administratif.

RIVIERE-BLANCHE (PS) - Il aura finalement fallu patienter quelque cinq ans avant que se concrétise le projet d'élargissement à quatre voies de la route 112, dans les limites de la municipalité de Rivière-Blanche, voisine de Thetford-Mines.

Un protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec a été signé en 1977 mais les dirigeants de Rivière-Blanche se sont vus dans l'obligation de retarder la réalisation du projet du fait que le trésor municipal n'était pas en mesure de supporter les coûts relatifs à l'installation des infrastructures municipales, comme les réseaux d'aqueduc et d'eau potable.

La municipalité a finalement présenté une alternative pour l'installation partielle d'un système d'aqueduc et d'égout sanitaire. Or, c'est ce projet qui a été retenu, surtout que la plus basse soumission est inférieure à la subvention de l'ordre de 1 million \$. En effet, la firme Léopold Gouin et Fils Inc. de Coleraine a déposé une cotation de 886,000 \$.

Les travaux sont donc commencés sur une longueur de quelque



(Photo La Tribune par Pierre Sévigny)

Les travaux d'élargissement à quatre voies de la route 112, dans les limites de la municipalité de Rivière-Blanche, se poursuivront jusqu'en novembre.

6,000 pieds et ils devraient être entièrement terminés d'ici le mois de novembre. Par la suite, il ne restera plus que le tronçon de la municipalité de Thetford-Sud à élargir pour que la route 112 soit entièrement à quatre voies entre Black-Lake et Robertsonville.

D'autre part, les dirigeants mu-

nicipaux de Rivière-Blanche veulent profiter des travaux actuels pour faire installer immédiatement des feux de circulation à l'intersection de la route 112 et de la rue Johnson. Des pressions en ce sens ont déjà été amorcées auprès des autorités du ministère des Transports, d'autant plus que la subvention promise en 1977 ne sera pas

utilisée entièrement par les travaux d'élargissement et la pose de réseaux d'aqueduc et d'égout. D'ailleurs, une étude de circulation démontre sans conteste la nécessité de tels feux de circulation et ce, pour des raisons de sécurité. Ainsi, en 13 heures de compilation, réparties sur deux jours, 9,411 véhicules ont été recensés.

Un centre de soins palliatifs à l'Hôtel-Dieu

ARTHABASKA (DG) - La communauté des religieuses hospitalières de St-Joseph a donné 100,000\$ à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska pour l'aménagement d'un centre de soins palliatifs.

Le centre, qui sera inauguré le 10 septembre, sera baptisé Centre Marie-Pagé en mémoire de la fondatrice de l'Hôtel-Dieu et première supérieure du groupe de religieuses hospitalières de St-Joseph venues de Montréal en 1884 pour ouvrir un hôpital à Arthabaska.

La directrice de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, sœur Claire Perreault, a souligné que la communauté des religieuses hospitalières de St-Joseph n'avait pas voulu commémorer la mémoire de la fondatrice de l'Hôtel-Dieu par une peinture ou une statue. "Nous avons opté pour un projet humanitaire ainsi nous sommes demeurés fidèles à la ligne de pensée qui présida à la fondation de l'établissement hospitalier il y a 100 ans" de commenter sœur Claire Perreault.

La directrice de l'Hôtel-Dieu a précisé que le Centre Marie-Pagé aura pour but d'apporter aux malades de la région un nouveau concept de soins qui répond aux besoins humains, spirituels, physiques et sociaux dans la dernière étape de la maladie. Huit lits seront à la disposition des malades en phases terminales. De plus, les parents des malades pourront être hébergés dans les moments cruciaux.

Sœur Claire Perreault, a insisté sur le fait que les malades qui seront admis à l'unité des soins palliatifs pourront en sortir et retourner à leur domicile s'ils prennent du mieux. Nous allons d'ailleurs mettre sur pied une équipe volante pour aider les familles à garder les grands malades le plus longtemps possible.

Avec la collaboration des médecins et du personnel le Centre Marie-Pagé mettra l'accent sur la qua-

lité de la vie pour le malade et les siens nous seulement dans une unité, mais à travers tout l'hôpital et dans son milieu.

Sœur Claire Perreault a par ailleurs rappelé que l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska était une des premières institutions de la région à offrir une unité semblable. Le colloque sur les soins palliatifs, qui a eu lieu l'an dernier à Victoriaville nous a sensibilisé à ce besoins, d'ajouter sœur Claire. Jusqu'à maintenant les soins palliatifs ont été surtout développés dans les milieux anglophones. Au début, ils étaient principalement destinés aux malades atteints de cancer pour lesquels tous les moyens de traitement reconnus avaient été utilisés. Il s'agissait d'abord de contrôler la douleur. Puis on aggrava les autres besoins de la personne qui même si elle est incurable à droit à une bonne qualité de vie.

Le centre Marie-Pagé répondra à ce concept et en plus une autre dimension a été ajoutée en ce sens qu'on permettra aux proches de loger gratuitement au Centre dans les moments critiques, de conclure sœur Claire Perreault, directrice de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska qui est également la seule religieuse hospitalière qui travaille encore à l'établissement qui célèbre son centenaire cet automne.

Le Dr Claude Brière a par ailleurs remercié les religieuses hospitalières pour leur don. "Elles ont rendu possible l'ouverture du Centre témoignant ainsi, à l'occasion du centenaire de leur œuvre, de la vitalité d'un idéal toujours présents au service des malades et du maintien de leur souci constant d'humanisation des soins.

Projet de 473,000 \$ à la fromagerie Côté

WARWICK - Les frères Georges et Yvon Côté de Warwick ont annoncé hier après-midi la réalisation d'un projet d'investissement de 473,000\$. Ce projet permettra de créer six emplois qui s'ajouteront aux 40 emplois existants.

L'investissement annoncé hier à Warwick servira principalement à l'agrandissement de la bâtisse ainsi qu'à l'acquisition de nouvelles machineries. La superficie actuelle de la bâtisse est de 11,000 pieds carrés et avec les travaux de 140,000\$ la surface sera portée à 18,000 pieds, de noter M. Georges Côté tandis qu'on consacra 335,000\$ à l'achat d'équipement.

Le président de la compagnie a ajouté que les principales raisons justifiant ce projet sont l'augmentation de la capacité de production des produits actuels, accroître le niveau de la productivité et la fabrication d'un nouveau fromage de type suisse: le Cognet. Dès la première année, la Fromagerie Côté compte pro-

duire 100,000 livres de fromage Cognet.

Au cours de la conférence de presse M. Georges Côté a rappelé que le projet annoncé hier était le troisième réalisé par son équipe en moins de cinq ans.

Actuellement, nous desservons plusieurs régions dont les Bois-Francs, l'Estrie, la Beauce, l'Amiante, Drummond et la Mauricie. Notre production annuelle atteint 1,400,000 livres et avec la réalisation du projet que nous venons d'annoncer notre production sera portée à 1,600,000, de conclure les frères Georges et Yvon Côté.

Par ailleurs, le député du comté de Lotbinière, Me Jean-Guy Dubois a annoncé au cours de la conférence de presse que le ministère fédéral de l'Industrie, du Commerce et de l'Expansion Economique Régionale avait accordé une subvention de 91,500\$ à la Fromagerie Côté inc de Warwick pour la réalisation de son projet.

C'est nouveau!

PAN-H

est arrivé
à
Sherbrooke

PAN-H

Spécial

**NOUS FABRIQUONS
LES RIDEAUX A FRISONS
SUR MESURES**

vertiflex®

POUR PORTE PATIO

Disponibles en magasin

\$99⁵⁰



VENTE 25% DE RABAIS
sur tous les verticaux et stores Bali
(petites vénitiennes) sur mesures de DRACO

SUPER SPÉCIAL

40%
D'ESCOMPTE
sur VERTIFLEX SIESTA
DE DRACO
• sur mesures
• choix de 4 teintes

TOUTES NOS
TOILES A FENETRES
ET VERTIFLEX DE
DRACO SONT
GARANTIS
POUR UNE ANNÉE
COMPLETE ET
RÉPARÉS A
NOTRE ATELIER A
SHERBROOKE

LE PLUS GRAND CHOIX DE TOILES POUR FENETRES EN MAGASIN
teinte blanche seulement.
largeur jusqu'à 2,50 mètres (100") avec ou sans frange.

**COUVRE-LITS
et DOUILLETES**

Choix de modèles provenant
des manufacturiers les plus
renommés.

**INSTALLATION
GRATUITE**

de vos tentures avec l'achat de
plus de \$200. de tissu.
Valable à Sherbrooke, Rock Forest, Fleurimont.

Nous avons notre atelier de fabrication à notre magasin pour offrir un meilleur service à notre clientèle.

RAYMOND LEMIEUX 26 Alexandre
Sherbrooke

POUR UN PLUS BAS PRIX ET UN MEILLEUR SERVICE.

LE PLUS GRAND CHOIX DE DRAPERIES DANS LA RÉGION

la tribune le québec

□ Cri d'alarme à l'ouverture du Sommet de la jeunesse

Pas question d'être des "demi-citoyens"

par Lia Lévesque

QUEBEC (PC) — Les jeunes refusent d'incarner la seconde classe de la société, de représenter des "demi-citoyens", a prévenu jeudi soir le président du sommet Pierre Noreau.

En s'adressant aux 500 congressistes de 15 à 29 ans présents, lors de l'ouverture officielle, M. Noreau a lancé un cri d'alarme: être jeune, "c'est souvent être un chômeur qualifié, disqualifié parce que surqualifié, ou être un étudiant sans aucun contrôle sur son milieu de vie ou ses conditions d'études".

Les jeunes se sentent fréquemment isolés, voire rejetés, a déploré le président du sommet, devant l'auditoire encore fraîchement dé-

barqué dans la Vieille capitale. "Être jeune, c'est avoir le sentiment d'être de trop dans le décor, c'est vivre avec la certitude qu'il n'y a plus rien de certain."

Les délégués ont des choses à prouver, a-t-il avoué, faisant sans doute allusion à la contestation de la pertinence du sommet par certains groupes.

M. Noreau s'est donc attardé à convaincre les participants à s'entendre pour faire savoir "aux plus

vieux" que les jeunes peuvent non seulement se concerter, mais également énoncer leurs problèmes et tenter d'y poser des solutions. Les 1,675 résolutions restent là pour le prouver, a-t-il mentionné.

"Les jeunes constituent une force au Québec; ils peuvent exiger des changements; ils peuvent aussi initier des transformations dans la société." Reste à le prouver par un discours cohérent, réaliste

et concret, ce qui n'a pas toujours été le cas lors des 16 sommets régionaux.

Mais cette concertation devient difficile chez des jeunes d'âge si varié, qui viennent de régions dis-

persées, qui sont pour certains étudiants, jeunes travailleurs, chômeurs ou assistés sociaux. Les vécus diffèrent; les difficultés aussi et les solutions davantage. "La concertation, commente M. Noreau, (reste ardue) surtout dans une société où tout le monde se tape sur la tête."

L'allocation de M. Noreau est venue couronner la soirée d'ouverture. Celle-ci avait débuté par un mini-spectacle de chanson et sketch humoristique à deux personnages traitant de la situation des jeunes et de la maladie qui les affecte: "la demobilitus blasus".

— le président Pierre Noreau

Deux ministres accusés par les jeunes assistés sociaux

MONTREAL (PC) — Des jeunes assistés sociaux ont accusé hier deux ministres du cabinet Lévesque, MM. Pierre Marois et Jean-Pierre Charbonneau, de ne pas avoir respecté leur engagement de fournir de l'emploi aux jeunes.



Pierre Marois

Au cours d'une conférence de presse, la Coalition pour la parité de l'aide sociale a accusé le ministre du Travail et de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu (M. Marois) d'avoir "effrontément menti aux jeunes", et a mis en doute l'efficacité de M. Charbonneau, responsable auprès du premier mi-

nistre René Lévesque du dossier de la jeunesse.

Le message des jeunes au gouvernement Lévesque est clair: "C'est une question d'urgence: c'est impossible et irréalisable d'essayer de vivre avec \$147 par mois. Grouillez-vous pour faire des emplois, aidez-nous, ou donnez-nous un revenu décent", a lancé M. Alain Beaulieu, porte-parole du groupe.

La Coalition fonde ses accusations sur une directive toujours en vigueur et datée du 24 novembre 1982, qu'a signée M. André Roy, directeur général des opérations au ministère du Travail.

La partie de cette note de service traitant des critères de sélection précise que les "bénéficiaires de l'aide sociale ayant le niveau le plus élevé de prestation d'aide sociale" auront priorité dans les programmes de création d'emplois temporaires.

Il s'agit d'une pratique "discriminatoire" qui met en lumière "la contradiction gouvernementale (qui) relève ou bien d'une malhonneteté crasse, d'un mépris de la misère des jeunes, d'une incapacité

Réplique de Québec: près de 25,000 emplois créés en trois mois

MONTREAL (PC) — Du début d'avril à la fin de juin, près de 25,000 emplois temporaires ou permanents ont été créés grâce aux divers programmes gouvernementaux de création d'emploi et les jeunes assistés ont eu leur juste part.

C'est ce qu'a répondu, hier, au cours d'une interview téléphonique M. M. Pierre Thibodeau, directeur de cabinet du ministre du Travail et de la Main-d'œuvre à la Coalition pour la parité avec l'aide sociale qui accusait le ministère de pratiquer la discrimination à l'endroit des jeunes assistés sociaux.

"Les accusations de la Coalition ne sont pas fondées, il n'est pas vrai qu'on néglige les jeunes", a affirmé M. Thibodeau en citant des exemples concrets puisés à même les résultats du dernier trimestre.

Ainsi, au programme de retour au travail "PRÉT" qui s'adresse aux assistés sociaux, des 1,752 emplois créés, un total de 1,128 a été accordé aux jeunes de moins de 30 ans, soit plus des deux-tiers.

"Les chiffres pour Chantier-Québec, qui permet de créer des emplois temporaires en collaboration entre autres avec les municipalités, donnent 4,359 emplois, dont 2,219 pour les moins de 30 ans", précise-t-il.

Un des plus importants, le programme de bons d'emplois qui ne s'adresse qu'au moins de 25 ans, a permis à 11,509 jeunes de faire leur entrée sur le marché du travail, a poursuivi le haut fonctionnaire.

Pour M. Thibodeau, "les directives du ministère ne constituent en rien une forme de repoussage des jeunes qui sont sur l'aide sociale". Il trouve que la Coalition "charrie un peu", exagération qu'il impute à une mauvaise connaissance des programmes.

"Vivement dimanche" Le dernier Truffaut marque l'ouverture du 7e Festival des Films du monde

MONTREAL (PC) — Par une belle soirée quelque peu humide, le dernier long métrage de François Truffaut, *Vivement dimanche*, a marqué l'ouverture du septième Festival des Films du monde (FFM), jeudi à la Place des Arts.

Avec parmi eux la vedette masculine du film, Jean-Louis Trintignant, les quelque 1,300 personnes présentes ont pu apprécier cette comédie policière que le réalisateur français a située dans une petite ville du Midi. L'actrice principale est Fanny Ardant.

Il s'agit du premier rôle de Trintignant sous la direction de son compatriote. Il y a presque un quart de siècle, Truffaut avait fait une forte impression — si ce n'est scandale — au festival de Cannes avec *Les 400 Coups*, premier épisode de la vie du héros Antoine Doinel.

Vivement Dimanche ne dément pas le talent de Truffaut, c'est une comédie rondement menée et à l'humour mordant. Truffaut l'a tournée en noir et blanc, pour créer dans son pastiche cette atmosphère tout à fait typique des films de série noire.

Parmi les autres spectateurs de marque à la Place des Arts, il y avait le maire Jean Drapeau, les ministres fédéraux Francis Fox et Marc Lalonde ainsi que les ministres provinciaux Clément Richard et Denis Lazure. La fille de M. Lazure, Gabrielle, joue dans trois films français qui seront présentés au Festival: *Sarah*, *La belle captive* et *La crime (sic)*.

Au tout début, le président d'honneur du FFM, le comédien Glenn Ford, né à Québec et qui a donné la réplique à Rita Hayworth, il y a 40 ans à Hollywood, a déclaré le festival officiellement ouvert.

La présidente du jury, Marie-

Christine Barraud, ainsi que tous les autres jurés ont été présentés sur la scène du théâtre Maisonneuve.

Mme Barraud s'est déclarée "très émue puisque, étant toute jeune comédienne, j'ai inauguré ce théâtre en 1967 avec la troupe Renaud-Barraud".

En lever de rideau ce fut le court métrage *Narcisse* (22 minutes), 59e (et dernier) film de Norman McLaren, le grand maître du dessin animé à l'Office national du film.

Peu avant la projection, le cinéaste né en Ecosse en 1914 a rappelé qu'il s'agissait de son dernier film parce qu'il souhaitait maintenant prendre un repos bien mérité.

Avec les danseurs Jean-Louis Morin dans le rôle titre, Sylvie Kinal et Sylvain Lafortune, *Narcisse* utilise magistralement les effets spéciaux. L'oeuvre est basée sur la légende mythologique de ce jeune homme qui tombe amoureux de sa propre image. Cette édition du FFM, qui doit se clore le dimanche 28 par la première canadienne de Bonheur d'occasion, de Claude Fournier, offre une variété inégalée depuis les débuts en 1977. En tout, 152 films dont 116 longs métrages, venus de toutes les régions de la Terre.

Ainsi dans la catégorie hors-concours, Les Dieux sont tombés sur la tête, de Jamie Uys, a été réalisé au Botswana, un pays d'Afrique australe. Sur un mode humoristique, le film décrit les contrastes entre les indigènes du désert du Kalahari et les Occidentaux.

Les détaillants songent à mettre le cadenas sur les pompes à essence

MONTREAL (PC) — Les détaillants d'essence du Québec songent à mettre le cadenas sur les pompes pour protester contre les grandes compagnies-mères ainsi que le gouvernement québécois, qu'ils considèrent responsables du faible taux de profit réalisé sur la vente de l'essence.

Dans un communiqué de presse, M. Vincent Della-Noce, président de l'Association des services à l'automobile du Québec (ASAQ), a fait savoir jeudi que l'exécutif de l'ASAQ se réunira d'urgence samedi le 20 août pour décider des mesures à prendre.

M. Della-Noce a déclaré: "On ne peut plus travailler à 4 p.c. de profit brut, quand nos frais d'opération fixes sont à 23,5 p.c. De plus, quand les clients paient avec une carte de crédit, notre profit est réduit à 2 p.c."

Selon lui, les responsables de cette situation sont les compagnies-mères, qui contrôlent les prix de gros et de détail, et la commission. Mais il blâme également le gouvernement québécois, particulièrement M. Jacques Parizeau.

"Sur \$1, nous devons percevoir 67 cents en taxes, et nous ne sommes pas payés pour le faire", a-t-il ajouté.

Coup d'oeil... sur le Québec

• Québec 84: deux ententes

QUEBEC (PC) — La Corporation Québec 84, par la voie de son président, Me Richard Drouin, a dévoilé, jeudi, le contenu de deux importantes ententes, en marge de la commémoration du 450e anniversaire du voyage de Jacques Cartier, en Amérique.

Me Drouin a fait état d'associations avec un consortium de

transporteurs aériens et avec Vacances Québécois, responsable du dossier de l'hébergement.

Réunissant les compagnies CP Air, Eastern Air Lines, KLM et Québécois, le groupement d'entreprises aériennes s'est engagé à assumer le rapatriement des cadets en stage sur les grands voiliers, en visite à Québec et du personnel de la Corporation Québec 84.

• André Desjardins se défend

MONTREAL (PC) — M. André "Dédé" Desjardins, contre qui courent toujours des rumeurs de participation à un négoce de drogues en Floride, a passé une heure complète au Palais de Justice, jeudi.

M. Desjardins s'était amené pour présenter, devant le juge Roger Vincent, sa défense à l'examen volontaire contre les deux dernières accusations qui subsistent contre lui (et Reynald Bertrand), des 22 qui avaient été

portées contre eux, il y a trois ans.

Déjà, il y a quelques semaines, le juge Vincent avait rejeté dès la fin de l'enquête préliminaire les 20 premières, et les plus graves, qui inculpaient les deux hommes de rien moins que d'extorsion de \$423,000 de certains entrepreneurs, en utilisant le refus des syndiqués du local 144 de poser des matériaux ne portant pas l'étiquette syndicale, comme arme de négociation.

• Pour le vote universel

LOUISEVILLE (PC) — Le député libéral de Maskinongé à l'Assemblée nationale, M. Yvon Picotte, a décidé de passer à l'action dans sa croyance du vote universel pour le choix d'un chef de parti.

Cette expérience sera tentée dans son comté au début de septembre.

Cette idée du vote universel pour le choix d'un chef de parti n'a pu faire son chemin comme certains le souhaitaient lors du

dernier congrès du Parti libéral mai M. Picotte croit à cette idée et décidé d'aller de l'avant dans son comté.

Les 1,800 membres libéraux du comté de Maskinongé seront visités invités à se prononcer en faveur d'un candidat en lice, les 1er, 2 et 3 septembre. Une équipe de personnes assermentées visiteront les membres pour leur remettre une enveloppe contenant un bulletin de vote.

• Travaux bientôt terminés

MONTREAL (PC) — Les travaux de construction des installations hydro-électriques de la Baie de James, lancés en 1971 par l'ancien premier ministre Robert Bourassa, seront bientôt terminés, a fait savoir jeudi la Société de la Baie de James

dans un communiqué.

M. Bourassa, qui tente maintenant un retour dans la vie politique en se portant candidat à la tête des libéraux québécois, avait d'abord promis que le coût des travaux ne s'élèverait qu'à \$3,5 milliards. Ils auront fini par coûter \$15 milliards.

□ Candidature aux prochaines élections

Grenier attend de voir le programme Mulroney

SHERBROOKE (LO) — Pour l'instant, Fernand Grenier ne peut dire s'il sera ou non candidat conservateur, aux prochaines élections fédérales.

"Je garde des réserves pour l'instant quant à une éventuelle candidature. Je préfère attendre et voir le programme que proposera notre chef, Brian Mulroney", de répondre M. Grenier alors qu'il était interrogé sur ses projets politiques.

Toutefois, mainte-

nant que son mandat comme gouverneur du district Sud du Québec des Clubs Optimiste, M. Grenier a confié qu'il avait bien l'intention de s'impliquer davantage sur la scène politique de son comté.

"Je veux restructurer le parti, au cours de l'automne et je carresse plusieurs projets incluant une réunion avec M. Mulroney, dans Mégantic-Compton".

A son avis, même si le Parti conservateur n'a jamais eu de racines profondes au Québec, "le vent est bon en ce moment" et l'ex-dé-

Requête en cassation de la CEQ rejetée

QUEBEC (PC) — Le juge Robert Auclair, du tribunal du travail, a rejeté hier une requête en cassation relativement à des plaintes déposées par le Procureur général du Québec contre la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), son président Yvon Charbonneau et deux de ses porte-parole aux tables de négociation, Claude Salois et Gilles Lavoie.

La CEQ de même que MM. Charbonneau, Salois et Lavoie, sont accusés d'avoir enfreint les dispositions du Code du travail en participant à une grève pendant qu'une convention collective était en vigueur.

Les accusations ont été portées à la suite d'un débrayage de 24 heures déclenché le 10 novembre 1982 pour protester contre la loi 70 qui imposait des coupures de salaires aux employés des secteurs publics.

En déposant sa requête en juin dernier, l'avocate de la CEQ, Me Claire Brassard, avait allégué que les accusations étaient vagues et susceptibles d'empêcher ses clients de jouir d'une défense pleine et entière.

Pour sa part, le juge Auclair s'est appuyé sur la jurisprudence pour en arriver à la conclusion que les éléments essentiels de l'infraction étaient énoncés de façon suffisante dans la dénonciation, même si certains éléments importants n'y apparaissent pas.

Le procès se poursuivra le 15 novembre.

LOUEZ DE TOUT

569-9548

LOCATION

MARTINEAU

Réparation de tondeuses

et souffleuses

Laveuse à vapeur pour tapis

2456 ouest, rue King

97206

ERRATA

Dans notre circulaire du 18 au 20 août, prière de prendre note des changements suivants:

Page 7 — Les photos de fil worsted ont été inversées.

La pelote d'env. 500 g est 6.47 ch. et l'écheveau d'env. 100 g acrilan est 1.47 ch.

Nous vous prions de nous en excuser.

Zellers

94226

AVIS

La direction du Comité de l'Exposition régionale agricole de Sherbrooke désire aviser les joueurs du Salon de Black Jack qu'ils ont jusqu'à 1 heure a.m., le 22 août 1983 pour se faire rembourser leurs jetons au local situé au premier étage du Palais des Sports de Sherbrooke.

La Direction de C.E.R.A.S.

94407

Quand des adolescents décident d'aller retrouver celles qu'ils aiment, tout peut arriver.

Private School

... for girls

18 ANS

PHOEBE CATES - BETSY RUSSELL - MATTHEW MOORE - MICHAEL ZOREK - RAY WALSTON - SYLVIA KRISTEL - DAN GREENBURG

Admission \$4.50 Etudiants 14-20 \$3.00 (avec carte)

Horaires: semaine — Psycho 7.30; Private 9.35

dimanche — Psycho 1.30; Private 3.35, 9.35

Cinéma CAPITOL 59 King est 565-0111